ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N º 817

présenté par M. Sommer, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 13
A l'alinéa 75, substituer à la référence :
« ter »,
la référence :
« sexies ».
EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.